



**RECUEIL DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS**

***Janvier à juin 2021***

---

## **AVIS AUX LECTEURS**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a créé un recueil des actes administratifs. Ce recueil rassemble les actes à caractère réglementaire pris par l'assemblée délibérante et par les organes exécutifs à savoir les délibérations prises par le Conseil, décisions et arrêtés du Président, durant les mois de : janvier, février, mars, avril, mai et juin.

Ce recueil peut être consulté au siège de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, Domaine de Charmilly, Chemin des Clos BP 285 54701 PONT A MOUSSON.

Il peut également être consulté et téléchargé sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : [www.bassin-pont-a-mousson.fr](http://www.bassin-pont-a-mousson.fr)

# SOMMAIRE

<b>Décisions du Président .....</b>	<b>1</b>
<i>Petite enfance .....</i>	1
<i>Médiathèque .....</i>	2
<i>Marchés Publics .....</i>	3
<i>Relai Assistants Maternels .....</i>	6
<i>Conservatoire de musique .....</i>	6
<i>Direction générale .....</i>	7
<i>Ordures ménagères .....</i>	7
<i>Action sociale .....</i>	8
<i>Transports .....</i>	8
<i>Finances .....</i>	8
<i>Préservation des milieux naturels .....</i>	9
<i>Développement économique .....</i>	10
<i>Office de tourisme .....</i>	10
<b>Délibérations .....</b>	<b>11</b>
<i>Conseil communautaire du 17 février 2021 .....</i>	11
<i>*Débat d’Orientation Budgétaire 2021 .....</i>	11
<i>*Rapport annuel 2021 sur l’égalité femmes-hommes.....</i>	12
<i>*Désignation d’un représentant à la commission consultative paritaire de l’énergie du SDE54 .....</i>	12
<i>*Proposition de liste des titulaires et suppléants pour la CIID.....</i>	12
<i>*Commissions du Conseil communautaire – Modification de la composition .....</i>	15
<i>*Zac de l’Embise - Demandes de subventions pour la réalisation d’un deuxième bâtiment d’accueil entreprises .....</i>	26
<i>*Zac de l’Embise - Acquisition d’un terrain pour réaliser un deuxième bâtiment d’accueil d’entreprises.....</i>	28
<i>*Restructuration de la médiathèque de Pont-à-Mousson – Demandes de subventions pour l’équipement de mobilier et matériel .....</i>	28

<i>*Restructuration de la médiathèque de Pont-à-Mousson – Demandes de subventions pour l’informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et l’équipement informatique .....</i>	29
<i>*Transports gratuits pour le trajet « Aller et retour » domicile/centre de vaccination ...</i>	30
<i>*Demande de subvention « Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 » auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour le projet d’aménagement d’un observatoire ornithologique en lien avec les aménagements de valorisation de la Véloroute voie verte et l’espace naturel communautaire du Val de Moselle à Dieulouard.....</i>	31
<i>*Office de tourisme - Tarifs Boutique .....</i>	32
<i>*Office de tourisme – Adhésion à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Lorraine (FROTSI) .....</i>	32
<i>*Musée de Dieulouard - Accord de Prêt d’une partie de la collection au Musée national de la Renaissance à Ecoeuven .....</i>	33
<i>*Contrat groupe complémentaire Santé .....</i>	33
<i>*Modification du tableau des effectifs .....</i>	34
<i>*Motion - Bois Le Prêtre.....</i>	35

## *Conseil communautaire du 25 mars 2021..... 35*

<i>*Délégation de service public (DSP), pour la gestion et l’exploitation de l’aire d’accueil des Gens du Voyage – Approbation du choix du délégataire – Approbation du contrat – Autorisation à signer.....</i>	35
<i>*Vote des comptes de gestion 2020 .....</i>	37
<i>*Vote des comptes administratifs 2020 .....</i>	37
<i>*Affectation du résultat - Budget principal 2020 .....</i>	38
<i>*Affectation du résultat - Budget annexe Transports 2020 .....</i>	39
<i>*Affectation du résultat - Budget annexe ZI Atton 2020.....</i>	40
<i>*Affectation du résultat - Budget annexe ZAC de la Ferrière 2020 .....</i>	41
<i>*Vote des taux des impositions directes 2021.....</i>	42
<i>*Vote du taux de Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).....</i>	43
<i>*Vote des 4 budgets primitifs-année 2021 .....</i>	43
<i>*Fonds de concours.....</i>	45
<i>*Ajustement du montant des attributions de compensation 2021 pour les communes concernées par le service commun GES .....</i>	45
<i>*Subvention à l’association « MJC Carrefour des jeunes du Grand Valmon » .....</i>	46
<i>*Subvention à l’association « Radio Activités ».....</i>	46
<i>*Subvention à l’association « La Mousson d’été » .....</i>	47

<i>*Subvention à l'association « Ecole de musique Charles Boquet »</i> .....	47
<i>*Subvention à l'association « TRASH XYLO » pour l'organisation de l'édition 2021 du festival EAST SUMMER FEST</i> .....	48
<i>*Gratuité du Festival « L'Autre Programme »</i> .....	48
<i>*Subvention aux clubs sportifs au titre des actions sportives</i> .....	49
<i>*Soutien aux associations sportives au titre de la communication</i> .....	50
<i>*Subvention 2021 au Tour cycliste de la Mirabelle</i> .....	50
<i>*Piscine - Modalités de fidélisation de la clientèle</i> .....	51
<i>*Office de tourisme – Tarifs Boutique</i> .....	52
<i>*Règlement de fonctionnement des crèches : modifications</i> .....	53
<i>*Bilan à mi-parcours du Plan Local de l'Habitat communautaire 2017 – 2023</i> .....	54

**Arrêtés réglementaires..... 55**

# Décisions du Président

---

## Petite enfance

\*convention d'occupation du domaine public avec l'association Familles Rurales les Ch'Attons pour la mise à disposition d'un local d'une superficie de 284 m<sup>2</sup> désigné crèche les Ch'Attons consentie et acceptée pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, moyennant une redevance mensuelle de 1 500 € TTC.

\*convention avec le GRETA Lorraine Centre de Nancy pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil Les Chérubins du 8 mars au 19 mars 2021.

\*convention avec l'Ensemble Scolaire Sainte Jeanne d'Arc de Rambervillers pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil Les Chérubins du 15 février au 19 février 2021.

\*convention avec l'Académie de Nancy-Metz pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil Les Chérubins du 22 février au 26 février 2021.

\* convention avec le Lycée Alain Fournier de Metz pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil "Françoise Dolto" du 15 février au 12 mars 2021.

\* convention d'aide à l'investissement sous forme de subvention et de prêt conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour l'achat de matériel et de mobilier pour les 5 multi-accueils du territoire ainsi que le relais d'assistants maternels. Le montant total de l'aide accordée est de 41 522,00 €. (20 761 € sous forme de prêt et 20 761 € en subvention)

Le remboursement du prêt se fera selon les modalités suivantes :

- du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 1<sup>er</sup> octobre 2030 : 2 076 €/an soit 18 684 €
- 1<sup>er</sup> octobre 2031 : 2 077 €/an

\* contrat d'apprentissage Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture avec une apprentie suivant sa formation au Centre de Formation des Apprentis du travail social de Lorraine à Nancy, qui effectuera son stage professionnel à la crèche communautaire « Les Chérubins » de Pont-à-Mousson du 25 janvier 2021 au 20 mai. Le coût de la formation est de 8 060,00 euros, dont 4 000,00 euros pris en charge par le CNFPT et la rémunération à hauteur de 53 % du SMIC la première année, et 61 % du SMIC la deuxième année.

\*convention avec l'établissement de formation à distance du groupe Skill and You "Cours Minerve" de Montrouge pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil Les Chérubins du 22 mars au 9 avril 2021.

\*convention avec l'Institut Médico-Educatif de l'association JB THIERY de Maxéville pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil Les Chérubins du 1<sup>er</sup> mars au 10 mars 2021.

\*convention avec le Collège "Grandville" de Liverdun pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil "Françoise Dolto" du 22 mars au 26 mars 2021.

\* convention avec la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) "La Versée" pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil "Françoise Dolto" du 15 février au 12 mars 2021.

\*convention avec la MECS "La Chaumière" de TOUL pour l'accueil d'une stagiaire en contrat d'apprentissage à la SMA "Les Chérubins" de Pont-à-Mousson du 15 février au 12 mars 2021.

\* convention avec la Mission Locale du Val de Lorraine de Pont-à-Mousson pour l'accueil d'un stagiaire à la Structure Multi-Accueil Les Chérubins du 12 avril au 23 avril 2021.

\* convention avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers "Lionnois" du CHRU de Nancy, pour l'accueil d'un stagiaire à la Structure Multi-Accueil "Les Chérubins" du 22 mars au 23 avril 2021.

\* convention avec le Collège "Jacques Marquette" de Pont-à-Mousson pour l'accueil d'une stagiaire à la Structure Multi-Accueil "Françoise Dolto" du 29 mars au 2 avril 2021.

### Médiathèque

\* convention avec le collège Vincent Van Gogh régissant un stage de découverte du milieu professionnel du 15 au 18 décembre 2020 à la médiathèque de Dieulouard.

\*convention avec le collège Vincent Van Gogh régissant un stage de découverte du milieu professionnel du 15 au 18 décembre 2020 à la médiathèque de Pont-à-Mousson.

\*demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour assurer le financement des activités respectives du réseau des médiathèques et du Conservatoire de musique Jean Wiéner sur le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson, à savoir 1 500,00 € pour le Salon des artistes à Dieulouard, 2 000,00 € pour le Festival « l'Autre programme », 2 000,00 € pour la 15ème édition des légendes automnales, 1 500,00 € pour le Festival de musique Pratiq'Am et 14 000,00 € pour le fonctionnement du Conservatoire de musique Jean Wiener.

\* convention avec le collège la Plante Gribé régissant un stage de découverte du milieu professionnel du 16 au 19 février 2021 à la médiathèque de Pagny-sur-Moselle.

\* convention avec le collège Ferdinand-Buisson pour l'accueil d'une stagiaire à la médiathèque de Dieulouard du 16 au 19 février 2021.

\* convention avec le collège Val de Seille pour l'accueil d'une stagiaire à la médiathèque de Pont-à-Mousson du 16 au 19 février 2021.

\* convention avec l'organisme de formation ALJAJI SAS pour l'accueil d'une stagiaire en remobilisation en milieu professionnel à la médiathèque de Pont-à-Mousson du 2 au 6 mars 2021.

\* convention avec une auteure, et l'association des bibliothécaires de France - Groupe Lorraine pour l'animation d'une rencontre autour de son œuvre avec des élèves de classe de CM2 de l'école Jules Verne de Dieulouard, dans le cadre de la manifestation « tournée sorcières », établie pour une intervention le 16 février 2021 pour un coût de 270,13€ brut TTC.

### Marchés Publics

\*convention avec chaque commune ayant adhéré au groupement de commande pour l'achat en avril 2020 de 24 000 masques auprès de la Société Gedivepro afin de protéger les populations de la Covid 19. La CCBPAM, en tant que coordonnateur du groupement, était chargée d'effectuer la commande globale d'un montant de 54 432 € TTC et d'émettre un titre de recettes à l'encontre de chacune des communes au prorata des quantités commandées. La commande groupée ouvrant droit à une subvention d'Etat qui sera perçue totalement par la CCBPAM, il appartiendra ensuite à cette dernière de reverser à chaque commune membre le montant de la subvention lui revenant au prorata du prix supporté par chacune d'entre elles.

\*contrat avec la société Epure Ingenierie pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de performance énergétique de la piscine pour un montant total de 39 160,00 € H.T. soit 46 992,00 € T.T.C. et conclue pour une durée de 66 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

\*marché relatif aux travaux (lot 8) concernant le carrelage et la faïence de la médiathèque de Pont-à-Mousson attribué à la société JEAN BERNARD REVETEMENTS SAS pour un montant de 15 000,00 € H.T soit 18 000,00 € T.T.C. Une période de préparation des travaux d'un mois est prévue. Les délais d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à 12 mois. L'exécution débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

\* marché relatif aux travaux de restructuration de la médiathèque de Pont-à-Mousson attribué à :

#### Lot 1 : Gros œuvre

Attributaire : ABM Construction

Montant : 94 050,77 € H.T soit 112 860,92 € T.T.C

#### Lot 2 : Etanchéité

Attributaire : SMAC

Montant : 60 541,35 € H.T soit 72 649,62 € T.T.C

#### Lot 3 : Menuiseries extérieures

Ce lot est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. En effet, la seule offre reçue était inappropriée.

#### Lot 4 : CVC plomberie sanitaire

Attributaire : DALKIA

Montant (base + PSE 1 et 2) : 245 160,21 € H.T soit 294 192,25 € T.T.C



Lot 5 : Electricité – courants forts courants faibles

Attributaire : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Montant (base + PSE 1 et 2) : 153 808,16 € H.T soit 184 569,79 € T.T.C

Lot 6 : Cloison – doublage faux-plafonds

Attributaire : TECHNIPLAFOND

Montant : 121 960,40 € H.T soit 146 352,48 € T.T.C

Lot 7 : Menuiseries intérieures

Attributaire : MENULOR

Montant : 109 696,00 € H.T soit 131 635,20 € T.T.C

Lot 8 : Carrelage - Faïence

Ce lot est déclaré sans suite pour des motifs d'intérêt général. Il s'avère que des faits nouveaux, apparus après la mise en concurrence, remettent en cause la définition des besoins effectuée pour ce lot.

Lot 9 : Peinture – revêtements muraux – sols souples

Attributaire : LAGARDE MEREGANI

Montant : 109 045,55 € H.T soit 130 854,66 € T.T.C

Lot 10 : Mobilier fixe et habillage bois Lot notifié ultérieurement

Lot 11 : Informatique – RFID Lot notifié ultérieurement

Lot 12 : Mobilier mobile Lot notifié ultérieurement

Le montant global et forfaitaire total du marché notifié pour ces lots est de 894 262,44 € H.T soit 1 073 114,93 € T.T.C. Une période de préparation des travaux d'un mois est prévue et les délais d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à 12 mois.

\*marché relatif aux travaux (lot 3) concernant les menuiseries extérieures métalliques et brise soleil de la médiathèque de Pont-à-Mousson attribué à la société BRAYER pour un montant total de 332 471,00 € H.T soit 398 965,20 € T.T.C. Une période de préparation des travaux d'un mois est prévue et le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à 12 mois.

\*marché portant sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau et assainissement attribué à la société ALETREO SAS, conclu pour un montant global (base et ensemble des prestations supplémentaires) de 89 570,00 € HT soit 107 484,00 € TTC.

\*marché relatif aux travaux de restructuration de la médiathèque de Pont-à-Mousson est attribué à :

Lots 1 à 8 : Lots notifiés précédemment

Lot 10 : Mobilier fixe et habillage bois

Attributaire : MENULOR

Montant : 121 726,00 € H.T soit 146 071,20 € T.T.C

Lot 11 : Informatique – RFID Lot notifié ultérieurement

Lot 12 : Mobilier mobile Lot notifié ultérieurement

Le montant global et forfaitaire total du lot 10 s'élève à 121 726,00 € H.T soit 146 071,20 € T.T.C. Une période de préparation des travaux d'un mois est prévue et les délais d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à 12 mois.

\* accord-cadre relatif à la fourniture de petits matériels de bureau et de fournitures administratives attribué à la société LACOSTE DACTYL BURO OFFICE conclu pour une durée de 4 ans et pour un montant minimum de 40 000€ HT et un montant maximum de 85 000€ HT pour toute la durée du contrat.

\* accord-cadre relatif à la fourniture de combustible automobile et domestique attribué à :

Lot 1 : Carburant en station-service au moyen de cartes accréditives pour tous les véhicules communautaires

Attributaire : Total Marketing

Montant maximum pour la durée de l'accord-cadre : 25 000 € HT

Lot 2 : Fourniture et livraison de fioul domestique

Attributaire : Bollore Energy

Montant maximum pour la durée de l'accord-cadre : 25 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024.

\* signature d'un protocole transactionnel avec le Groupement d'entreprises représenté par Engie Energie Services pour mettre un terme au litige portant sur le règlement de différents frais liés aux travaux d'amélioration, de performance énergétique et de remise aux normes de la piscine communautaire, arrêtant à 45 412,15 € HT soit 54 494,58 € TTC la somme à régler par la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson, et à 168 195,59 € HT, soit 201 834,71 € TTC la somme prise en charge par le Groupement, moyennant renonciation à tous droits, actions ou prétentions concernant les points évoqués dans le protocole, qui entre en vigueur à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au Groupement assortie du mandatement des sommes.

\* nouveau marché subséquent avec la société UBI Transport (n° MP 2021-08) comprenant 3 lots, prenant effet à partir du 9 mars 2021 pour une durée de 4 ans prenant le relais du marché subséquent actuel :

- Lot 2 « Fonctionnement logiciel et matériel de la solution 2Place », à bon de commande, prix selon le BPU.
- lot 3 « Evolution logicielle des solutions 2Place », à bon de commande, prix selon le BPU,
- Lot 4 « Maintenance de matériel complémentaire », à bon de commande, prix selon le BPU.

Dans le cadre de son adhésion à la Centrale d'Achat de Transport Public (CATP), la CCBPAM signera, pour chaque lot, une convention de prestation avec la CATP. La rémunération des

prestations versée à la CATP s'élèvera à 4000 € HT pour le lot 2, pour le lot 3 elle sera de 500 € HT et pour le lot 4 de 500 € HT.

\* signature d'un avenant au marché n°2017-01 de services de transports publics routiers avec DMA afin de permettre aux 31 communes de la Communauté de communes de bénéficier, dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID 19, de la prise en charge des transports gratuits pour les trajets « Aller et retour domicile / centre de vaccination » pour l'ensemble des habitants et pour inclure le tarif du dimanche, pour un montant estimatif maximum de prestation de 21 000 € HT, soit une évolution du marché initial de 0,24%.

\* avenant n°1 au contrat de services et de maintenance avec la société Elisath pour la fourniture du service Elisath Cloud Computing à la piscine communautaire qui porte sur la mise en place du « Service Level Agreement » pour l'hébergement du site web sur un serveur sécurisé pour un montant de 70 € HT par mois, soit 840 € HT par an (TVA à 20%). L'avenant est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prendra fin simultanément avec le contrat de maintenance auquel il est rattaché, soit le 24 avril 2025.

### Relai Assistants Maternels

\* convention avec l'IRTS de Lorraine pour l'accueil d'une stagiaire en 2<sup>ème</sup> année de formation Educateur de Jeunes Enfants, au Relais Assistants Maternels Intercommunal du 1<sup>er</sup> février au 26 mars 2021 inclus.

\*convention avec la Mairie de Blénod-les-Pont-à-Mousson pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle des Banquets, située au Centre Michel Bertelle à Blénod-les-Pont-à-Mousson, afin d'organiser des temps collectifs auprès des assistants maternels et des enfants accueillis à leur domicile, dans le cadre des activités du Relais Assistants Maternels Intercommunal les jeudis, semaines impaires, de 8h45 à 12h, hors périodes de vacances scolaires, à partir de la date de signature de la convention, et pour un an renouvelable.

\*avenant au contrat n°05/20 avec la Compagnie Héliotrope Théâtre reportant au 12 janvier 2021 la représentation du Spectacle « Plum'Caillou » prévu initialement le 8 décembre 2020.

\*convention avec l'Association ADMR de Dieulouard pour la mise à disposition d'un bâtiment intercommunal sis 2 rue Jules Ferry à Dieulouard pour une surface de 83,98 m<sup>2</sup> (comprenant la salle sensorielle d'une surface de 16,74 m<sup>2</sup>, la salle d'activités attenante d'une surface de 39,79 m<sup>2</sup>, le couloir d'accès de 13,28 m<sup>2</sup> ainsi que le hall d'environ 14,17 m<sup>2</sup>) chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois pour proposer un temps de soutien à la parentalité, conclue à titre gratuit pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 et renouvelée par tacite reconduction, pour une durée maximale de 3 années, sauf en cas de dénonciation d'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois.

### Conservatoire de musique

\*convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation « Association le

petit monde de Montessori » pour l'inscription d'un professeur de musique à la formation « Attitude de l'adulte en pédagogie Montessori » du 22 au 24 février 2021, pour un total de 21 heures et pour un montant de 234 euros TTC.

\* contrat d'engagement avec un intervenant pour assurer la régie lors de la captation vidéo, et le montage de l'audition (sans public) des élèves du conservatoire Jean Wiener, entrant dans le cadre du suivi pédagogique des élèves le mercredi 20 Janvier 2021 au Centre culturel Pablo Picasso de Blénod les Pont-à-Mousson pour un montant de 321,33 € TTC.

### Direction générale

\* contrat d'abonnement avec La Poste pour la mise à disposition d'une Boite Postale Flexigo pour un montant annuel 118,80 € TTC établi pour une durée d'un an, du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

\* avenant au contrat de prestations de services avec La Poste pour la collecte du courrier pour un montant annuel de 1 942,80 € TTC, conclu pour une durée d'un an, du 4 janvier au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction.

\* création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) qui exercera ses compétences sur le territoire de la communauté de communes.

\* avenant de reconduction avec la Société QUADIENT (anciennement NEOPOST) au contrat n°M679592/4200674614 pour la location de la machine à affranchir réf. IS 440 OLS, pour un loyer annuel de 970,30 € HT, conclu à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'un an.

### Ordures ménagères

\*avenant n°2 au lot 3 « Tri-conditionnement des recyclables et reprise des papiers » du marché 2015-01 « Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés » conclu avec la société PAPREC, portant sur l'évolution des consignes de tri et prenant effet à compter du 1er janvier 2021 pour un montant de 49 798,80 € HT soit 54 778,68 € TTC.

\*convention avec le propriétaire / exploitant de l'entreprise Carrefour Contact de Pagny-sur-Moselle pour l'implantation sur le domaine privé de conteneurs d'apport volontaire, pour la collecte du verre, des vieux papiers et des textiles, conclue à titre gratuit à partir de la date de signature pour une durée d'une année, avec reconduction tacite annuelle.

\* convention avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey permettant l'accès à la déchetterie de Dieulouard pour les populations des communes en proximité, pendant la durée des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Pompey moyennant une participation financière forfaitaire de 4 350 € TTC par semaine, correspondant à l'évaluation des charges de fonctionnement. La convention est conclue à compter du 4 septembre 2020, pour une durée de 7 mois reconductible mensuellement par express reconduction dans la limite d'une durée totale de 12 mois.

\*convention avec l'éco-organisme Eco DDS conclue à titre gracieux pour une durée indéterminée à compter de la date de signature par Eco DDS, pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques au sein des déchetteries communautaires.

### Action sociale

\* convention avec la commune de Jezainville pour la réalisation de travaux d'entretien par le chantier d'insertion intercommunal établie pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 au tarif de 10 € par heure et par agent.

\* convention avec la commune de Morville sur Seille pour la réalisation de travaux d'entretien par le chantier d'insertion intercommunal établie pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 au tarif de 10 € par heure et par agent.

\* convention avec la commune de Pagny sur Moselle pour la réalisation de travaux d'entretien par le chantier d'insertion intercommunal établie pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au tarif de 10 € par heure et par agent.

\* convention avec la commune de Gézoncourt pour la réalisation de travaux d'entretien par le chantier d'insertion intercommunal établie pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au tarif de 10 € par heure et par agent.

\* convention avec la commune de Blénod Les Pont à Mousson, pour la réalisation de travaux d'entretien par le chantier d'insertion intercommunal établie pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au tarif de 10 € par heure et par agent.

\* convention avec la commune de Dieulouard pour la réalisation de travaux d'entretien par le chantier d'insertion intercommunal établie pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 au tarif de 10 € par heure et par agent.

\* convention avec la commune de Maidières pour la réalisation de travaux d'entretien par le chantier d'insertion intercommunal établie pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au tarif est de 10 € par heure et par agent.

### Transports

\*avenant n°1 à la convention de mandat du 6 juillet 2018 avec la Ville de Dieulouard relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée aux travaux de voirie et de création des deux arrêts PMR (mandataire) pour prendre en compte l'impact financier des travaux supplémentaires d'un montant de de 38 665,50 € HT, soit 46 398,60 € TTC, au lieu de 27 818,50 € HT (33 382,20 € TTC), comme estimé initialement.

### Finances

\* encaissement d'un chèque d'un montant de 2 198,64 € en provenance de l'assureur Groupama en tant qu'indemnité de sinistre au vu du dégât des eaux constaté le 7 décembre 2020 dans le local technique

\* convention avec la société « Ecofinance Collectivités » pour mettre en œuvre les préconisations issues du diagnostic des bases fiscales des locaux affectés à des activités économiques en matière de modification des catégories et des surfaces des locaux des professionnels révisés.

Le prix de la prestation d'optimisation comprend un prix forfaitaire de 7 500 € HT, une rémunération proportionnelle à l'augmentation des recettes fiscales constatées et consécutives aux travaux techniques menés. Cette rémunération s'élève à 40 % du gain constaté au-delà de 7 500 € et le montant cumulé des honoraires hors taxes (fixe + proportionnelle) limité à 39 900 € HT.

\* convention avec la société « Ecofinance Collectivités » pour analyser les omissions et sous-évaluations des bases fiscales de CFE, IFR, et TH des locaux affectés à des activités économiques et dont la base est supérieure à 25 000 euros.

Le prix de la prestation d'optimisation comprend un prix forfaitaire de 7 500 € HT, une rémunération proportionnelle à l'augmentation des recettes fiscales constatées et consécutives aux travaux techniques menés. Cette rémunération s'élève à 40 % du gain constaté au-delà de 7 500 € et le montant cumulé des honoraires hors taxes (fixe + proportionnelle) limité à 39 900 € HT.

\* convention avec la société « Ecofinance Collectivités » pour analyser les impositions à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), avec une rémunération de la prestation strictement proportionnelle aux résultats, sans honoraires fixes, et égale à 40% de l'augmentation des ressources constatées résultant des effets de la mission, dans la limite maximale de 39 900 € HT.

### Préservation des milieux naturels

\*convention de partenariat avec l'association Le Carrefour des Jeunes pour la réalisation d'animations de découverte et de sensibilisation à l'environnement dans le cadre de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, conclue pour une durée d'un an à partir du 8 janvier 2021 pour un montant prévisionnel total de 11 025 € nets de taxes.

\*convention de partenariat avec l'association La Compagnie des Anes pour la réalisation d'animations de découverte et de sensibilisation à l'environnement dans le cadre de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, conclue pour une durée d'un an à partir du 8 janvier 2021 pour un montant prévisionnel total de 7 650 € nets de taxes.

\* convention avec AgroParis Tech - Direction des études et de la pédagogie du campus de Nancy pour l'accueil d'un stagiaire en Master 2 Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt du 15 février 2021 au 13 août 2021 au sein du service « Valorisation et protection de l'environnement » situé à l'annexe de la Communauté de communes, moyennant gratification d'un montant fixé à 3,9 € net/h.

## Développement économique

\*contrat avec la société PREVELOR BTP pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) pour les travaux du bâtiment d'accueil de la ZAC de l'Embise pour un montant global et forfaitaire total de 2 475,00 € H.T soit 2 970,00 € T.T.C.

## Office de tourisme

\* convention avec l'association de pêche La Gaule Mussipontine pour la vente de cartes de pêche à l'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson avec une commission de 4% sur le montant des ventes, établie pour une durée d'un an à partir de la date de signature.

\*convention avec l'ensemble scolaire Notre Dame de Peltre pour l'accueil d'un stagiaire à l'Office de Tourisme, élève en 2ème année de BTS Tourisme, établie à titre gratuit et pour la période du 1<sup>er</sup> au 19 février 2021.

\* convention avec l'IUT Nancy Charlemagne pour l'accueil d'une stagiaire en Licence Professionnelle – Métiers du numérique : Animation des communautés et réseaux socio numériques qui exercera le rôle de Community Manager pour le déploiement de la stratégie de communication autour de la saison estivale 2021 via les pages Facebook et Instagram de l'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson et mettra en place un planning en étroite collaboration avec l'équipe et les prestataires touristiques du territoire. La convention est établie pour la période du 29 mars au 2 juillet 2021 et la stagiaire sera rémunérée sur la base de 35h/semaine, du lundi au vendredi.

## *Conseil communautaire du 17 février 2021*

### **\*Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

Messieurs BROSSE et FLEURY rejoignent l'Assemblée.

Selon l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations générales qui vont être prises en compte pour l'année à venir.

Ce débat est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Son absence dans le déroulement de la procédure budgétaire peut entraîner l'annulation de la délibération portant règlement définitif du budget primitif.

Ce débat, qui n'a aucun caractère décisionnel, permet d'informer, non seulement les populations sur l'évolution de la situation financière et des priorités proposées, mais aussi aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire joint à la présente délibération constitue donc la première étape qui permet au Conseil Communautaire de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets.

Les choix et les objectifs retenus doivent tenir compte des éléments macro-économiques qui vont déterminer l'évolution des capacités financières de la collectivité, tout comme des orientations et/ou directives gouvernementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la transmission et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire suite à cette présentation et précise que le rapport d'orientation budgétaire 2021 sera transmis à chaque commune membre.

Adopté à l'unanimité



### **\*Rapport annuel 2021 sur l'égalité femmes-hommes**

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 sur l'égalité femmes hommes.

### **\*Désignation d'un représentant à la commission consultative paritaire de l'énergie du SDE54**

Le Syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle (SDE54) a créé une commission consultative paritaire de l'énergie.

Elle sera composée d'un représentant de chacun des 19 EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre du SDE54, et d'un nombre égal de délégués désignés par le SDE54, soit un total de 38 membres.

La commission aura pour rôle de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leur politiques d'investissement et faciliter l'échange des données.

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) doit désigner un représentant au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne Monsieur Jonathan RICHIER comme représentant de la CCBPAM au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie du SDE54.

Adopté à l'unanimité

### **\*Proposition de liste des titulaires et suppléants pour la CIID**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A du Document III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 2013, portant statuts de la communauté du Bassin de Pont à Mousson conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1039 en date du 21 juillet 2020 du conseil communautaire de la communauté du Bassin de Pont à Mousson décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A disposent que les personnes proposées doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne ;
- Avoir plus de 18 ans (nouveau de la loi de finances pour 2020) ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises) des communes membres de l'EPCI ou de l'EPCI ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et la fiscalité locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire propose la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Nom-Prénom	Adresse	Profession	Date de naissance	Nature des impositions directes locales (TH, TF, TFNB, CFE)
Frédéric RICHARD-MAUPILLIER	Atton	avocat	05/04/1980	TH/TFB/CFE
Jean-Paul BRUCHE	Autreville sur Moselle	agriculteur	13/05/1949	TH/ TF/TFNB
Marc LANGE	Belleville	Retraité	31/03/1961	TH/TF
Sophie FIORETTI	Bezaumont	enseignante	06/12/1969	TH / TF / TFNB
Cédric BOURZEIX	Blénod les Pont-à-Mousson	médecin urgentiste	04/03/1970	TFTH
Rim KNAF	Blénod les Pont-à-Mousson	cadre	16/09/1979	TH

Raymond VINCENT	Blénod les Pont-à-Mousson	retraité	11/01/1953	TFTH
Robert PETIT	Bouxières sous Froidmont	retraité	14/07/1948	TH / TF / TFNB
Jean-Marie MILANO	Champey sur Moselle	artisan	09/03/1966	TH/TF/TFNB/CFE
Henri POIRSON	Dieulouard	retraité	22/01/1955	TF / TH / TFNB
François BROSSE	Dieulouard	retraité	11/10/1955	TF / TH
Estelle GRABAS	Dieulouard	trésorière	09/10/1971	TF / TH
Michelle STOSSE	Gézoncourt	sans emploi	22/09/1959	TF
Lucia GEILLER	Griscourt	traiteur	05/11/1977	TH/TF
Marc MOUZIN	Jezainville	retraité	31/07/1954	Aucune
Alain COLLIN	Landremont	maraîcher	25/12/1956	TH /TF
Noël GUERARD	Lesménils	retraité	18/12/1956	TH/TF
Matthieu BOULANGEOT	Loisy	chirurgien dentiste	26/01/1978	TH/TFB/CFE
Gérard BOYÉ	Maidières	retraité	10/12/1952	TF
Virginie PIERRE	Martincourt	rédacteur territorial	10/02/1968	TH / TF/ TFNB
Pascal FLEURY	Montauville	retraité	09/02/1959	TH
Catherine RENARD	Morville sur Seille	sans profession	11/10/1964	TH / TF /TFNB
Patrice GONCALVES	Mousson	retraité	15/03/1955	TH/TF
Jean-Paul PAYET	Norroy	retraité	01/07/1947	TF
René BIANCHIN	Pagny sur Moselle	retraité	29/11/1951	TF/TH
Annick RAPP	Pagny sur Moselle	retraitee	18/05/1954	TF/TH/TFNB
Monique VRANCKX	Pagny sur Moselle	retraitee	13/11/1954	TF/TH
Jeannine SODOYER	Pont à Mousson	retraitee	02/06/1956	TF
Fabien SIMARD	Pont à Mousson	chauffeur de bus	22/03/1982	TH
Jean-Claude BUSIER	Pont à Mousson	retraité	18/03/1950	TFNB
Agnès DEPARDIEU	Pont à Mousson	Ecole des Arts et Métiers du Bien Être	24/01/1956	TF

Richard GEOFFROY	Port sur Seille	retraité	07/10/1950	TH / TF /TFNB
Myriam MUNIER	Rogéville	gérante de SCI	07/01/1967	TH/TFB/TFNB/CFE
Daniel RODER	Rosières en Haye	retraité	19/07/1951	TH
Dominique GIGLEUX	Sainte Geneviève	entrepreneur	05/02/1960	TF/ TFNB
Jean-Pierre DEL VECCHIO	Vandières	responsable système information	06/03/1966	TF
Emily HESSE	Ville au Val	analyste financier	09/04/1979	TH/TF
Robert PUYMEGE	Villers en Haye	cuisinier	31/07/1961	TF/TH
François LEGRAND	Villers sous Prény	charpentier	30/06/1978	TF
André GEROME	Vittonville	formateur secourisme et retraité	06/05/1960	TF/TH/CFE

Adopté à l'unanimité

#### **\*Commissions du Conseil communautaire – Modification de la composition**

Le Conseil communautaire a désigné les membres des commissions lors de la réunion du 23 juillet 2020.

Un complément a par la suite été réalisé lors du Conseil du 8 octobre 2020. Plusieurs communes ont depuis sollicité les services de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson pour ajouter d'autres membres dans les différentes commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne les membres suivants pour en faire partie, le Président et le maire de chaque commune ou son représentant étant membres de droit :

#### **Développement économique**

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Cyrielle HASSLER	Conseillère communautaire	Dieulouard
Eric THOR	Conseiller municipal	PAM
Véronique MORNET	Conseillère communautaire	PAM

Khadija OUHLALOU	Conseillère municipale	PAM
Gautthier GEOFFROY	Conseiller municipal	Port sur Seille
Nathalie BELLOT	Conseillère municipal	Port sur Seille
Abdelkader SMARA	Conseiller communautaire	Lesménils
Albert BARBOSA	Conseiller municipal	Lesménils
Annick RAPP	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Julien HEZARD	Conseiller communautaire	Blénod
Joseph CUCCHIARA	Conseiller municipale	Blénod
Rim KHELIFI KNAF	Conseillère municipale	Blénod
Matthieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Fatima VAUTHIER	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
Julie ROBERT	Conseillère municipale	Morville sur Seille
Christophe PACHOUD	Conseiller municipal	Autreville sur Moselle
Dominique REITER	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
Matthieu BOULANGEOT	Conseiller communautaire	Loisy
<b>PARMENTELAT Alain</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Atton</b>
<b>SIMON Laurent</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>DERVELLE Julie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

## Finances

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Cyrielle HASSLER	Conseillère communautaire	DIEULOUARD
Jacques SESMAT	Conseiller communautaire	DIEULOUARD
Hervé GUILLAUME	Conseiller municipal	PAM
Eric THORR	Conseiller municipal	PAM
Sabine VAN MEEL	Conseillère municipale	Lesménils
Laurent DEFLANDRE	Conseiller municipal	Port sur Seille
Pascale FABBRI	Conseillère municipale	Atton
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Jean-Pierre DELVECCHIO	Conseiller municipal	Vandières
Daniel RODER	Conseiller municipal	Rosières en Haye
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Mathieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM

Raymond VINCENT	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Carole MEAUX	Conseillère municipale	Vittonville
Josepha PIZARRO	Conseiller municipal	Morville sur Seille
Dominique REITER	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
Matthieu BOULANGEOT	Conseiller communautaire	Loisy
<b>MELCHIOR Laurent</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>DEROUET Robert</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

## Culture

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Marc CAVAZZANA	Conseiller communautaire	PAM
Anthony VELVELOVICH	Conseiller communautaire	PAM
Laurence FERRERO	Conseiller communautaire	PAM
Estelle GRABAS	Conseillère communautaire	Dieulouard
François GIRARD	Conseiller communautaire	Port sur Seille
Nathalie BELLOT	Conseillère municipale	Port sur Seille
Sabine VAN MEEL	Conseillère municipale	Lesménils
Vanessa MARTIN	Conseillère municipale	Lesménils
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Sylvaine DELHOMMELLE	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Julie BIANCHIN	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Joëlle SCHOOR	Conseillère municipale	Maidières
Denis VORTEMANN	Conseillère municipale	Maidières
Sylviane GARDELLA	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Nadine GONZALEZ	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Evelyne MASSENET	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Michelle STOSSE	Conseillère municipale	Gezoncourt
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
Jennifer BARREAU	Conseiller communautaire	PAM
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Jean-Pierre DELVECCHIO	Conseiller municipal	Vandières
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Frédérique STREICHER	Conseillère municipale	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Sophie FIORETTI	Conseillère municipale	Bezaumont
Jessica SABEL	Conseillère communautaire	Bezaumont
Frédéric RICHARD- MAUPIILLIER	Conseiller municipal	Atton
Patrice BOYER	Conseiller municipal	Blénod les PAM
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville

Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
Guy HAUSWALD	Conseiller municipal	Landremont
Mélanie ANDERSEN	Conseillère municipale	Autreville sur Moselle
Jérémy REICH	Conseiller municipal	Autreville sur Moselle
Maxime EULRY	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
Fabien ALLAIT	Conseiller municipal	Pont-à-Mousson
Marielle MUNICH	Conseillère municipale	Loisy
Mellie FABISZACK	Conseillère municipale	Loisy
<b>MELCHIOR Laurent</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>PIWOSZ Gérald</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>
<b>GUILBERT Cécile</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Rogéville</b>

### Mobilités

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Waina CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Marie-Dominique FORMERY	Conseillère communautaire	PAM
Gaëlle VAGNER	Conseillère communautaire	PAM
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils
Vanessa MARTIN	Conseillère municipale	Lesménils
Philippe WALDT	Conseiller municipal	Port sur Seille
Thierry LE BOURDIEC	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jean-Pierre DEL VECCHIO	Conseiller municipal	Vandières
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Julien HEZARD	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Jean-Marc VAUTHIER	Conseiller municipal	PAM
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
Pascal BLAISE	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc MASUTTI	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc SAMSON	Conseiller communautaire	Vittonville
Kévin ROUSSEL	Conseiller municipal	Maidières
Catherine RENARD	Conseillère municipale	Morville sur Seille
Bernard CONNESSON	Conseiller communautaire	Bouxières sous Froidmont
<b>PARMENTELAT Alain</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Atton</b>
<b>LETOUX Emilie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>DERVELLE Julie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>MATTEUX Michel</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MICHEL Julien</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>

## Services aux communes

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Abdelkader SMARA	Conseiller communautaire	Lesménils
Michèle HERMAL	Conseillère municipale	Lesménils
Edith MACQUIN	Conseillère municipale	Port sur Seille
Laurent DEFLANDRE	Conseiller municipal	Port sur Seille
Dominique GUILLEMENET	Conseiller municipal	Port sur Seille
Clément SOSOE	Conseiller communautaire	PAM
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM
Nelly GERNER	Conseillère communautaire	PAM
Frédéric FAURE	Conseiller municipal	Dieulouard
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Annick RAPP	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Serge DONNEN	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Michel MAUCHAUFFEE	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Christelle HAAKE	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Claudy JACQUEMIN	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
Nathalie ALAIN	Conseillère municipale	PAM
Matthieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jérémy REICH	Conseiller municipal	Autreville
Véronique MORNET	Conseillère communautaire	PAM
Jessica SABEL	Conseillère municipale	Bezaumont
Nathalie PAUCET	Conseillère municipale	Atton
François BROSE	Conseiller communautaire	Dieulouard
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc SAMSON	Conseiller communautaire	Vittonville
Stéphane HOJKA	Conseiller municipal	Landremont
Jean-Vincent FLORENTIN	Conseiller communautaire	Morville sur Seille
Jérémy REICH	Conseiller municipal	Autreville sur Moselle
Gaëlle DESLOGES	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Matthieu BOULANGEOT	Conseiller communautaire	Loisy
André LEROY	Conseiller municipal	Loisy
<b>BOURSIER-MOUGENOT Simon</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>PIWOSZ Gérald</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>DOYOTTE Pascal</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MICHEL Julien</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>



## Déchets

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Mickaël FRANIATTE	Conseiller municipal	Port sur Seille
Nelly GERNER	Conseillère communautaire	PAM
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Daniel PERRIN	Conseiller municipal	Lesménils
François NICOLAY	Conseiller municipal	Lesménils
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Pierre CHRISTOPHE	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle
Pierre PEDRERO	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Thierry GUERARD	Conseiller municipal	Gézoncourt
Laurence MEYER	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
François COPONET	Conseiller communautaire	Mousson
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Alain FRAUDEAU	Conseiller municipal	Bezaumont
Marcel PINTO	Conseiller municipal	Atton
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Kévin ROUSSEL	Conseiller municipal	Maidières
Stéphane HOJKA	Conseiller municipal	Landremont
Julie ROBERT	Conseillère municipale	Morville sur Seille
Bernard CONNESSON	Conseiller communautaire	Bouxières sous Froidmont
Aurélie WALDY	Conseillère municipale	Loisy
<b>FLAMMAND Eléonore</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>DERVELLE Julie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>CZMIL Sylvain</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>HUBER Sébastien</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

## GEMAPI-Eau

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Nicolas LECOQ	Conseiller municipal	Dieulouard
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils

Daniel PERRIN	Conseiller municipal	Lesménils
Serge DONNEN	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Stéphane TABARY	Conseiller municipal	Bezaumont
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Laurence MEYER	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Jean-Marc VAUTHIER	Conseiller municipal	PAM
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Vincent PARMENTIER	Conseiller municipale	Landremont
Jean-Vincent FLORENTIN	Conseiller communautaire	Morville sur Seille
Jennifer KERN	Conseillère municipale	Bouxières sous Froidmont
Marielle MUNICH	Conseillère municipale	Loisy
<b>PARMENTELAT Alain</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Atton</b>
<b>CZMIL Sylvain</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>DEROUET Robert</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>DOYOTTE Pascal</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MICHEL Julien</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>

### Environnement

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Nelly GERNER	Conseillère communautaire	PAM
Clément SOSOE	Conseiller communautaire	PAM
Eric THOR	Conseiller municipal	PAM
Floriane VALY	Conseillère municipale	PAM
Gauthier GEOFFROY	Conseiller municipal	Port sur Seille
François GIRARD	Conseiller communautaire	Port sur Seille
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils
Daniel PERRIN	Conseiller municipal	Lesménils
Emmanuel VICCHI	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Lionel CHARIS	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle
Sylvaine COMANDINI	Conseillère municipale	Gezoncourt
Raymond VINCENT	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Michel MAUCHAUFFEE	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Patrice BOYER	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Joseph CUCCHARIA	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Gaëlle DESLOGES	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Claudy JACQUEMIN	Conseiller municipal	Blénod les PAM

Laurence MEYER	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Jean-Marc VAUTHIER	Conseiller municipal	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Claude VOIRET	Conseiller municipal	Maidières
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Guy HAUSWALD	Conseiller municipal	Landremont
Jean-Vincent FLORENTIN	Conseiller communautaire	Morville sur Seille
Julie ROBERT	Conseillère municipale	Morville sur Seille
Charles DOYEN	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
Daniel EYER	Conseiller municipal	Loisy
Jean-François VLASAK	Conseiller municipal	Loisy
<b>SIMON Laurent</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>MELCHIOR Laurent</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>HUBER Sébastien</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

### Piscine-Sport

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Cyrielle HASSLER	Conseillère communautaire	Dieulouard
François BROSSE	Conseiller communautaire	Dieulouard
Stéphane PIZELLE	Conseiller communautaire	PAM
Sandrine REVERBERI	Conseillère municipale	PAM
Dominique GUILLEMENET	Conseiller municipal	Port sur Seille
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils
Claire UHLEN	Conseillère municipale	Lesménils
Jean-Luc BLAISE	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Pierre CHRISTOPHE	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle
Gérard MEGLY	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Marcel PINTO	Conseiller municipal	Atton
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Sylviane GARDELLA	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Maria GONCALVES	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Rim KHELIFI KNAF	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Virginie MORTELETTE	Conseillère municipale	Belleville
Jean-Marc VAUTHIER	Conseil municipal	PAM
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Joelle SCHOOR	Conseillère municipale	Maidières
Denise VORTEMANN	Conseillère municipale	Maidières
Josepha PIZARRO	Conseiller municipal	Morville sur Seille

Jean-François JACOB	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
Mellie FABISZACK	Conseillère municipale	Loisy
<b>FLAMMAND Eléonore</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>LAMBERT Michèle</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>KOGEL Martine</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>JARLES Joël</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

### Affaires sociales, chantier d'insertion, CISPD

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Nathalie BELLOT	Conseillère municipale	Port sur Seille
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM
Sandrine REVERBERI	Conseillère municipale	PAM
Katia RIBEIRO	Conseillère municipal	PAM
Anaïs HAUPERT	Conseillère municipale	Lesménils
Vanessa MARTIN	Conseillère municipale	Lesménils
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Martine RINIE	Conseillère municipale	Dieulouard
Martine AHMANE	Conseillère communautaire	Pagny sur Moselle
Françoise THIRIAT	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Thierry LE BOURDIEC	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Nathalie PAUCET	Conseillère municipale	Atton
Bénédicte GUY	Conseillère communautaire	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Sylvia ZAIM	Conseillère municipale	Belleville
Julien HEZARD	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Nicolas BARTHELEMY	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Gaëlle DESLOGES	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
Annick ROYER-PLATINI	Conseillère municipale	Vittonville
Stéphane HOJKA	Conseiller municipal	Landremont
Béatrice MEYER	Conseillère municipale	Bouxières sous Froidmont
<b>DEROUET Robert</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>KOGEL Martine</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>MANGEOLLE Marie-Christine</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>
<b>BIANCHIN Julie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Pagny sur Moselle</b>

## Tourisme

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Philippe LETT	Conseiller municipal	Dieulouard
Véronique PELTIER	Conseillère municipale	Dieulouard
Nadine NOTHIGER	Conseillère communautaire	PAM
Véronique MORNET	Conseillère communautaire	PAM
Dominique GUILLEMENET	Conseiller municipal	Port sur Seille
Michèle HERMAL	Conseillère municipale	Lesménils
Sabine VAN MEEL	Conseillère municipale	Lesménils
Emmanuel VICHI	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Lionel CHARIS	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle
Julie BIANCHIN	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Véronique VENDRAMELLI	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Estelle GRABAS	Conseillère communautaire	Dieulouard
Sylvaine COMANDINI	Conseillère municipale	Gézconcourt
Christelle HAAKE	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Nathalie ALAIN	Conseillère municipale	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Béatrice MORGANTE	Conseillère municipale	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Alain FRAUDEAU	Conseiller municipal	Bezaumont
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Carole MEAUX	Conseillère municipale	Vittonville
Annick ROYER-PLATINI	Conseillère municipale	Vittonville
Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
Guy HAUSWALD	Conseiller municipal	Landremont
Jean-Vincent FLORENTIN	Conseiller communautaire	Morville sur Seille
Jean-François JACOB	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
Marielle MUNICH	Conseillère municipale	Loisy
<b>FLAMMAND Eléonore</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>LAMBERT Michèle</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>KOGEL Martine</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

## Petite enfance-Jeunesse

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Claire UHLEN	Conseillère municipale	Lesménils
Anaïs HAUPERT	Conseillère municipale	Lesménils
Bénédicte GUY	Conseillère communautaire	PAM

Anthony VELVELOVICH	Conseiller communautaire	PAM
Khadija OUHLALOU	Conseillère municipale	PAM
Estelle GRABAS	Conseillère communautaire	Dieulouard
Claudette CHRETIEN	Conseillère communautaire	Pagny sur Moselle
Chantal TENAILLEAU	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Sandrine FANARA	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Anne CAPLA	Conseillère municipale	Atton
Mélanie ANDERSEN	Conseillère municipale	Autreville
Séverine DESALLEE	Conseillère municipale	Autreville
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Jean Jacques BELLO	Conseiller municipal	Port sur Seille
Stéphanie THIEBAUT	Conseillère municipale	Mousson
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Sylviane GARDELLA	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Zahra SOUIRI	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Nicolas BARTHEMELY	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Sabine THEIS	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Nadine GONZALEZ	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Michèle STOSSE	Conseillère communautaire	Gézoncourt
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
Mélanie ANDERSEN	Conseillère municipale	Autreville sur Moselle
Séverine DESSALE	Conseillère municipale	Autreville sur Moselle
Aurore SIMON	Conseillère municipale	Morville sur Seille
Benoît PETIT	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
Carole TRAPATEAU	Conseillère municipale	Bouxières sous Froidmont
Aurélié WALDY	Conseillère municipale	Loisy
<b>BOURSIER-MOUGENOT Simon</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>LETOUX Emilie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>JARLES Joël</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

### Habitat-Gens du voyage

Nom-Prénom	Fonction	Commune
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM
Catherine DIMOFF	Conseillère communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM

François NICOLAY	Conseiller municipal	Lesménils
Albert BARBOSA	Conseiller municipal	Lesménils
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Edith MACQUIN	Conseillère municipale	Port sur Seille
Didier PURET	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Pierre PEDRERO	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Michel MAUCHAUFEE	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Claudy JACQUEMIN	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Sylvia ZAIM	Conseillère municipale	Belleville
Mathieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Frédéric RICHARD MAUPILLIER	Conseiller municipal	Atton
Kévin ROUSSEL	Conseiller municipal	Maidières
Florence WSZEDYBYL	Conseillère municipale	Maidières
Jérémy ADRIAN	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc SAMSON	Conseiller communautaire	Vittonville
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Catherine RENARD	Conseillère municipale	Morville sur Seille
Nicolas ARNOULD	Conseiller municipal	Bouxières sous Froidmont
<b>BOURSIER-MOUGENOT Simon</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Champey sur Moselle</b>
<b>CHARDON Kévin</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Rogéville</b>
<b>MULLER Geneviève</b>	<b>Conseillère communautaire</b>	<b>Rogéville</b>

Adopté à l'unanimité

### **\*Zac de l'Embise - Demandes de subventions pour la réalisation d'un deuxième bâtiment d'accueil entreprises**

Depuis le début de la crise sanitaire, la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) s'est mobilisée pour accompagner les entreprises de son territoire en leur relayant l'ensemble des dispositifs d'aides mis en place par l'Etat et la Région, et pour répondre à leurs problématiques.

Il est essentiel pour la CCBPAM de tout mettre en œuvre pour soutenir le tissu économique de son territoire et d'accompagner le plan de relance régional et national.

Dans ce contexte, la CCBPAM souhaite accompagner et répondre à la sollicitation d'une jeune entreprise en croissance implantée sur le territoire.

La principale difficulté de cette start-up est d'être dans l'incapacité actuellement de financer dans le même temps de nouveaux locaux adaptés, son outil de production et le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Ainsi, la CCBPAM souhaite créer un deuxième bâtiment d'accueil sur la zone intercommunale de l'Embise afin d'apporter une solution d'hébergement adaptée et ainsi favoriser la création de 9 emplois supplémentaires complétant l'équipe actuelle composée de 11 salariés locaux.

De son côté, l'entreprise a recherché de nouveaux investisseurs pour financer sa croissance et sécuriser sa capacité d'investissement et de fonctionnement.

Son activité est la transformation artisanale de produits agricoles bio et locaux, en repas pour bébés et enfants pour une clientèle principalement composée de crèches publiques ou privées, et de cantines scolaires sur le plan national.

Le bâtiment d'accueil sera d'une surface d'environ 880 m<sup>2</sup>.

Afin de favoriser la réalisation de ce projet, il est proposé de solliciter comme suit tous les partenaires susceptibles d'être intéressés par ce projet :

### **Budget prévisionnel et Plan de financement**

<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Participations</b>	<b>Taux participations</b>
Acquisition terrain	132 500,00 €	DETR-DSIL	395 100,00 €	40%
AMO, Travaux, Etudes complémentaires	855 250,00 €	FEDER-FSE	98 775,00 €	10%
		FNADT	98 775,00 €	10%
		Région Grand Est	197 550,00 €	20%
		Autofinancement	197 550,00 €	20%
<b>Totaux</b>	<b>987 750,00 €</b>		<b>987 750,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le budget prévisionnel et le plan de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus, sollicite le soutien financier de l'Etat (DETR, DSIL et FNADT), de l'Europe (FEDER et FSE) et de la Région Grand Est comme



inscrit dans le plan de financement ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

### **\*Zac de l'Embise - Acquisition d'un terrain pour réaliser un deuxième bâtiment d'accueil d'entreprises**

Afin de pouvoir réaliser le projet d'accompagnement d'une jeune entreprise en croissance implantée sur le territoire, la création de nouveaux locaux pour y accueillir son développement et le maintien d'emplois nécessite de procéder à l'acquisition du foncier qui permettra la réalisation d'un deuxième bâtiment d'accueil sur la Zac de l'Embise.

Au regard des besoins arrêtés en lien avec l'entreprise, il est nécessaire d'acquérir un ensemble de parcelles représentant 3 361 m<sup>2</sup> environ pour un coût estimatif de 132 550 € hors taxes, hors frais annexes, réparties comme ceci :

- Partie sud du lot A4-1 : parcelles 409 et 280 : 1 586 m<sup>2</sup>
- Partie complémentaire empiétant sur le lot A4-2 : parcelles 216, 339 partielle, 241 partielle, 281 : environ 1 775 m<sup>2</sup>.

Soit une emprise totale de 3 361 m<sup>2</sup> dont le prix prévisionnel est défini comme ceci :  
1 586 m<sup>2</sup> à 50 €/m<sup>2</sup> et 1 775 m<sup>2</sup> à 30 €/m<sup>2</sup>.

L'opération d'acquisition globale du foncier, en y intégrant les frais annexes (notaire, géomètre, étude de sol) est évaluée à 150 000 € HT environ

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'acquisition du terrain pour réaliser un deuxième bâtiment d'accueil d'entreprises sur la Zac de l'Embise au prix fixe de 50 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles 409 et 280, et de 30 €/m<sup>2</sup> pour les autres parcelles et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

### **\*Restructuration de la médiathèque de Pont-à-Mousson – Demandes de subventions pour l'équipement de mobilier et matériel**

La circulaire ministérielle du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, intercommunales et les bibliothèques départementales prévoit des possibilités de subventionnement d'opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel des bibliothèques intercommunales. La circulaire précise, dans les pièces constitutives du dossier

de demande de subvention, qu'il convient de produire une délibération de l'autorité délibérante s'engageant sur le coût hors taxes de l'opération.

Aussi, afin de favoriser la réalisation de ce projet, il est proposé de solliciter comme suit tous les partenaires susceptibles d'être intéressés par ce projet :

**Budget prévisionnel et Plan de financement :**

Désignation	Montant HT	Partenaires		Participations	Taux participations
Equipements mobiliers	260 655,09 €	Etat	DGD	124 060,86 €	40,00%
Matériels salle plurivalente	49 497,03 €	Europe		62 030,42 €	20,00%
		Région Grand Est		31 015,21 €	10,00%
		Département		31 015,21 €	10,00%
		Autofinancement		62 030,42 €	20,00%
Totaux	310 152,12 €			310 152,12 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le projet d'équipement de mobilier et matériel de la médiathèque de Pont-à-Mousson tel que décrit dans le tableau ci-dessus, approuve le budget prévisionnel et le plan de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus, sollicite le soutien financier de tous les partenaires comme inscrit dans le plan de financement ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

**\*Restructuration de la médiathèque de Pont-à-Mousson – Demandes de subventions pour l'informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et l'équipement informatique**

La circulaire ministérielle du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, intercommunales et les bibliothèques départementales, prévoit la possibilité de subventionnement des opérations ayant pour objet l'informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et l'équipement informatique des bibliothèques intercommunales. La circulaire précise dans les pièces constitutives du dossier de demande de subvention, qu'il convient de fournir une délibération de l'autorité délibérante s'engageant sur le coût hors taxes de l'opération.

Aussi, afin de favoriser la réalisation de ce projet, il est proposé de solliciter comme suit tous les partenaires susceptibles d'être intéressés par ce projet :

## **Budget prévisionnel et Plan de financement :**

Désignation	Montant HT	Partenaires		Participations	Taux participations
Equipements RFID	151 590,00 €	Etat	DGD	89 480,80 €	40,00%
Matériel Informatique	42 968,00 €	Europe		44 740,40 €	20,00%
Portail internet	18.400,00 €	Région Grand Est		22 370,20 €	10,00%
Outils collaboratifs réseau	2 594,00 €	Département		22 370,20 €	10,00%
Sécurisation des postes	8 150,00 €	Autofinancement		44 740,40 €	20,00%
<b>Totaux</b>	<b>223 702,00€</b>			<b>223 702,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le projet d'informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et l'équipement informatique de la médiathèque de Pont-à-Mousson tel que décrit dans le tableau ci-dessus, approuve le budget prévisionnel et le plan de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus, sollicite le soutien financier de tous les partenaires comme inscrit dans le plan de financement ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

### **\*Transports gratuits pour le trajet « Aller et retour » domicile/centre de vaccination**

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid 19, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson souhaite faciliter l'accès aux centres de vaccination sur son territoire. Il est proposé de rendre gratuits pour les habitants résidant sur le territoire communautaire les transports pour se rendre dans un centre de vaccination situé sur le bassin de Pont-à-Mousson. Cette gratuité est valable pour les deux injections et concerne les transports en commun sur les lignes régulières urbaines N°1 – 2 – 3 – 4 – B et les transports à la demande. Le trajet gratuit s'effectuera sur présentation au chauffeur (et au contrôleur le cas échéant) d'une pièce d'identité et de la convocation à l'aller et, du certificat de vaccination au retour. La mise en œuvre de cette gratuité des transports pour se rendre dans un centre de vaccination sera effective jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la gratuité des transports pour les trajets aller et retour du domicile vers un centre de vaccination situé sur le territoire communautaire, pour tous les habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, aux conditions ci-dessus et sollicite les aides qui peuvent être octroyées par l'Etat, la Région Grand Est et le Département.

Adopté à l'unanimité

**\*Demande de subvention « Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 » auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour le projet d'aménagement d'un observatoire ornithologique en lien avec les aménagements de valorisation de la Véloroute voie verte et l'espace naturel communautaire du Val de Moselle à Dieulouard**

Dans le cadre des aménagements de valorisation du territoire, de la Véloroute V50 et de l'espace naturel communautaire de l'ENS du Val de Moselle, la CCBPAM associée au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, au Parc Naturel Régional de Lorraine, aux associations locales et aux communes de Dieulouard, Autreville-sur-Moselle et Belleville, a lancé les démarches pour la conception et la réalisation d'aménagements de valorisation à vocation pédagogiques du site contenant entre autre un observatoire ornithologique. Ces aménagements seront à destination des habitants, des scolaires, des usagers de la Véloroute voie verte et du grand public.

Ces aménagements auront pour objectifs de :

- Faire découvrir et mettre en valeur le territoire, le patrimoine naturel, historique du site et de la vallée de la Moselle ;
- Structurer et enrichir l'offre touristique existante (pour les habitants, randonneurs, promeneurs, touristes, cyclistes usagers de la Véloroute ...) ;
- Permettre une utilisation par les scolaires, le périscolaire et les associations pour développer l'accueil de ces publics et dans le cadre des animations de découverte et de sensibilisation à la préservation de l'environnement organisées par la CCBPAM ;
- Permettre une utilisation, quand cela est possible, par le public à mobilité réduite.
- Éveiller la curiosité et sensibiliser les visiteurs et la population locale sur les spécificités naturelles du site ;
- Informer, communiquer sur les actions engagées dans le domaine de la préservation de l'environnement, afin de sensibiliser le public au respect du patrimoine naturel et à la fragilité des milieux ;

Parmi les aménagements prévus, la demande d'aide auprès du « Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 » porte sur la mise en place et la construction d'un observatoire ornithologique. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coûts prévisionnels		Aides prévisionnelles sur le H.T.			Reste à charge prévisionnel pour la CCBPAM	
	T.T.C.	H.T.	CTS	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Fonds LEADER	H.T.	T.T.C
Réalisation d'un Observatoire ornithologique	100 080 €	83 400 €	20 850 €	33 360 €	12 510 €		
<b>TOTAL</b>	<b>100 080 €</b>	<b>83 400 €</b>	<b>20 850 €</b>	<b>33 360 €</b>	<b>12 510 €</b>	<b>16 680 €</b>	<b>20 016 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 pour la réalisation de l'observatoire ornithologique selon le plan de financement prévisionnel comme indiqué dans le tableau ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Office de tourisme - Tarifs Boutique**

L'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson dispose d'une boutique qui permet la mise en avant de produits emblématiques du territoire, à l'effigie de Pont-à-Mousson, d'ouvrages sur l'histoire et l'architecture du Bassin.

Eu égard à la mise en vente de nouveaux produits et pour la bonne tenue de la régie de recettes, il est nécessaire d'en arrêter les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les tarifs des nouveaux produits suivants :

<b>NOUVEAUX TARIFS COMPLEMENTAIRES</b>	
<b>Objets en papier mâché</b>	<b>Prix de vente</b>
Tortue	9 €
<b>Objets « Le Souffle de Vie »</b>	<b>Prix de vente</b>
Martin Pêcheur	29 €
Coquelicot	15 €
Porte-Bague	15 €
Nuage	20 €
Cœur	15 €
Lampe à Huile	35 €

Applique ces nouveaux tarifs à compter du 18 février 2021, approuve la liste consolidée des tarifs de l'Office de tourisme et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Office de tourisme – Adhésion à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Lorraine (FROTSI)**

L'Office de tourisme de Pont-à-Mousson souhaite adhérer à la Fédération Régionale des

Offices de Tourisme de Lorraine pour bénéficier de formations en lien avec les métiers du tourisme, ses besoins et ses évolutions mais aussi pour avoir un accompagnement au classement.

A titre d'information, la cotisation est d'un montant annuel de 250 € TTC pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'adhésion à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme au nom de l'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Musée de Dieulouard - Accord de Prêt d'une partie de la collection au Musée national de la Renaissance à Ecoen**

Le Musée National de la Renaissance (95440 ECOUEN) a réalisé auprès de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson une demande de prêt de deux verres incolores, aux émaux polychromes datant du milieu du 16<sup>ème</sup> siècle actuellement exposés au Musée du Château de Dieulouard, pour agrémenter son exposition EMAILLER LE VERRE A LA RENAISSANCE « Sur les traces des artistes verriers, entre Italie et France » qui se tiendra du 12 octobre 2021 au 14 février 2022.

Les frais d'emballage, de transport et d'assurance sont à la charge du Musée National de la Renaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le prêt de ces verres au Musée National de la Renaissance à Ecoen pour l'exposition EMAILLER LE VERRE A LA RENAISSANCE « Sur les traces des artistes verriers, entre Italie et France » du 12 octobre 2021 au 14 février 2022, approuve le projet d'accord de prêt et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Contrat groupe complémentaire Santé**

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux Centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de

Meurthe et Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe et Moselle a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du Département, un nouvel appel d'offres afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Le prochain contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de six ans.

Le Comité technique du 10 février 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le lancement d'appels d'offres par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats de complémentaire santé auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Le présent rapport n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'un rapport ultérieur.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2014, et la nécessité de créer :

- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison de la réussite au concours d'un agent de la CCBPAM.

Après avis favorable du Comité technique du 10 février 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

#### **Pour les emplois permanents :**

##### ***En filière sanitaire :***

Crée un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), supprime un emploi d'agent social territorial à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) et

précise que l'ensemble des emplois permanents pourront être occupés par des agents contractuels en cas d'absence de recrutements de fonctionnaires et décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Motion - Bois Le Prêtre**

Les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) affirment leur attachement au site du Bois-Le-Prêtre qui englobe pour le territoire communautaire : la Forêt domaniale du Bois-le-Prêtre, une partie des bois communaux de Montauville, de Norroy-lès-Pont-à-Mousson et de Pont-à-Mousson.

Haut lieu historique, ce site témoigne de la violence des combats de la première guerre mondiale, ce qui en fait un lieu de mémoire et de recueillement envers celles et ceux qui y sont morts pour la France.

L'Etat et les collectivités locales ont voulu garantir la préservation de ce lieu en demandant son classement au titre des sites naturels, ce qui a été obtenu par décret du 27 octobre 2008 et la CCBPAM également en l'inscrivant dans ses statuts au titre de la compétence supplémentaire « Lieux de mémoire ».

Les caractéristiques environnementales de ce poumon vert du Bassin Mussipontain auquel nombre d'habitants sont attachés, justifiaient pleinement ce classement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire demande

- que ce haut lieu historique et militaire continue d'être préservé, commémoré et respecté ;
- qu'à l'avenir, toute intervention et tous travaux sur ce lieu soient réfléchis et réalisés en concertation avec les communes et intercommunalités concernées.

Adopté par 58 voix pour  
1 abstention

### ***Conseil communautaire du 25 mars 2021***

**\*Délégation de service public (DSP), pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage – Approbation du choix du délégataire – Approbation du contrat – Autorisation à signer**



Monsieur GIGLEUX rejoint l'Assemblée.

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le contrat de délégation de service public et son avenant pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage signé le 28 décembre 2015 et le 15 décembre 2020, pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2016 pour une durée de cinq ans prolongés par avenant de quatre mois et se terminant le 30 avril 2021.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport de l'exécutif présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat et ses annexes,

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson s'est prononcé, par délibération n°1076 du 23 juillet 2020, sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage et a autorisé le Président à lancer la procédure ;

Considérant que la procédure de passation du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale a été conduite conformément aux dispositions du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Seule une candidature a été reçue dans les délais imparties, celle de Saint Nabor Service ;

L'offre a été analysée par la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), qui a adopté un avis invitant M. le Président à engager les négociations avec le candidat ;

Considérant que le candidat a été auditionné et qu'à l'issue des négociations, la CDSP a émis un avis invitant le conseil à retenir l'offre de l'association Saint Nabor services car son offre est conforme aux besoins ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la proposition de la Commission de Délégation de Service Public de retenir la société Saint Nabor Services en tant que délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson, approuve le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage pour une durée de 5 ans à partir du 1er mai 2021, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage et tous les documents y afférents et autorise

Monsieur le Président à effectuer toute diligence pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Vote des comptes de gestion 2020**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson, en tous points conformes au compte administratif 2020 de ces budgets.

La Commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve

- le compte de gestion 2020 du budget Principal à l'unanimité
- le compte de gestion 2020 du budget Transports à l'unanimité
- le compte de gestion 2020 du budget ZI Atton à l'unanimité
- le compte de gestion 2020 du budget Zac de la Ferrière à l'unanimité

Et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

#### **\*Vote des comptes administratifs 2020**

Monsieur LEMOINE quitte la séance.

Les projets de comptes administratifs de la CCBPAM (budget principal et de ses trois budgets annexes : Transports urbains, Bâtiment d'Activités ZI Atton, Zac de la Ferrière), conformes en tous points aux comptes de gestion 2020 de Monsieur le Trésorier Principal, sont arrêtés comme suit en dépenses et en recettes :

##### **Budget principal**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 29 602 940,37 €
- Recettes : 31 428 312,34 €

Section d'investissement

- Dépenses : 3 260 553,66 €
- Recettes : 7 568 060,82 €

### **Budget annexe transport**

Section de fonctionnement

- Dépenses : 2 287 429,18 €
- Recettes : 2 138 090,92 €

Section d'investissement

- Dépenses : 41 596,03 €
- Recettes : 57 432,88 €

### **Budget annexe ZI ATTON**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 61 856,93 €
- Recettes : 102 058,14 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 51 768,74 €
- Recettes : 60 262,00 €

### **Budget annexe Zac de la Ferrière**

Section de fonctionnement

- Dépenses : 33 271,88 €
- Recettes : 0,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 65 000,00 €
- Recettes : 0,00 €

La Commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve

- le compte administratif 2020 du budget Principal à l'unanimité
- le compte administratif 2020 du budget Transports à l'unanimité
- le compte administratif 2020 du budget ZI Atton à l'unanimité
- le compte administratif 2020 du budget Zac de la Ferrière à l'unanimité

Et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

### **\*Affectation du résultat - Budget principal 2020**

Monsieur LEMOINE rejoint l'Assemblée.

Il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2020, constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de : 3 619 165,20 €
- un déficit de clôture de la section de fonctionnement de : Néant

La commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit ce résultat conformément aux prévisions du budget primitif 2021 :

1) Résultats antérieurs

- déficit (report à nouveau débiteur) Néant
- excédent (report à nouveau créditeur) 1 793 793,23 €

2) Résultat de l'exercice

- déficit Néant
- excédent 1 825 371,97 €

3) Résultats à affecter

A) excédent au 31/12

Affectation obligatoire

- apurement du déficit Néant
- ex. du virement de l'investissement (1068)

Affectation complémentaire (solde disponible)

- affectation complémentaire en réserve Néant
- affectation excédent reporté (002) 3 619 165,20 €

Déficit éventuel à reporter

Néant

B) déficit au 31/12

Report à nouveau débiteur

Néant

Adopté à l'unanimité

**\*Affectation du résultat - Budget annexe Transports 2020**

Monsieur HANRION rejoint l'Assemblée.

Il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2020, constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de : 402 047,47 €

- un déficit de clôture de la section de fonctionnement de : Néant

La commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit ce résultat conformément aux prévisions du budget primitif 2021 :

4) Résultats antérieurs

- déficit (report à nouveau débiteur) Néant
- excédent (report à nouveau créditeur) 551 385,73 €

5) Résultat de l'exercice

- déficit 149 338,26 €
- excédent

6) Résultats à affecter

A) excédent au 31/12

Affectation obligatoire

- apurement du déficit Néant
- ex. du virement de l'investissement (1068) 0 €

Affectation complémentaire (solde disponible)

- affectation complémentaire en réserve Néant
- affectation excédent reporté (002) 402 047,47 €

Déficit éventuel à reporter Néant

B) déficit au 31/12

Report à nouveau débiteur Néant

Adopté à l'unanimité

**\*Affectation du résultat - Budget annexe ZI Atton 2020**

Il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2020, constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de : 222 643,01 €
- un déficit de clôture de la section de fonctionnement de : Néant

La commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit ce résultat conformément aux prévisions du budget primitif 2021 :

7) Résultats antérieurs

- déficit (report à nouveau débiteur) Néant
- excédent (report à nouveau créditeur) 182 441,80 €

8) Résultat de l'exercice

- déficit Néant
- excédent 40 201,21 €

9) Résultats à affecter

A) excédent au 31/12

Affectation obligatoire

- apurement du déficit Néant
- ex. du virement de l'investissement (1068) Néant

Affectation complémentaire (solde disponible)

- affectation complémentaire en réserve Néant
- affectation excédent reporté (002) 222 643,01 €

Déficit éventuel à reporter Néant

B) déficit au 31/12

Report à nouveau débiteur Néant

Adopté à l'unanimité

**\*Affectation du résultat - Budget annexe ZAC de la Ferrière 2020**

Il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2020, constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de : 171 821,87 €
- un déficit de clôture de la section de fonctionnement de : Néant

La commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit ce résultat conformément aux prévisions du budget primitif 2021 :

10) Résultats antérieurs

- |   |              |
|---|--------------|
| • déficit (report à nouveau débiteur)   | Néant        |
| • excédent (report à nouveau créditeur) | 205 093,75 € |

11) Résultat de l'exercice

- |            |             |
|------------|-------------|
| • déficit  | 33 271,88 € |
| • excédent |             |

12) Résultats à affecter

A) excédent au 31/12

Affectation obligatoire

- |  |       |
|--|-------|
| • apurement du déficit                       | Néant |
| • ex. du virement de l'investissement (1068) | Néant |

Affectation complémentaire (solde disponible)

- |   |              |
|---|--------------|
| • affectation complémentaire en réserve | Néant        |
| • affectation excédent reporté (002)    | 171 821,87 € |

Déficit éventuel à reporter	Néant
-----------------------------	-------

B) déficit au 31/12

Report à nouveau débiteur	Néant
---------------------------	-------

Adopté à l'unanimité

**\*Vote des taux des impositions directes 2021**

Comme annoncé lors du Débat d'orientation budgétaire, il est proposé pour l'exercice 2021 de maintenir les taux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la contribution foncière économique à leur niveau de l'année 2020.

Concernant la Taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de celle-ci sur les résidences principales. Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages

restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019, à savoir 9,74 %.

A noter que la taxe d'habitation demeure applicable aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (notamment des locaux meublés occupés par des personnes morales) et est renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS). Pour rappel, pendant la période transitoire (2020-2022), les collectivités ne pourront pas augmenter le taux de la THRS.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les EPCI par le transfert d'une fraction des recettes de la TVA nationale.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire fixe pour 2021 les taux des impositions directes comme inscrits ci-dessous :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 2,77 %
- Contribution Foncière Economique (CFE) : 26,46 %

Décide de ne pas utiliser la réserve capitalisée du taux de CFE et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Comme annoncé lors du Débat d'orientation budgétaire, il est proposé pour l'exercice 2021 de maintenir le taux de TEOM identique à celui de 2020.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire fixe pour 2021 le taux de TEOM à 7,91 % et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Vote des 4 budgets primitifs-année 2021**

Monsieur BIANCHIN, Vice-Président donne lecture, article par article du projet de budget primitif de l'exercice 2021 et des trois budgets annexes (Transports urbains, Bâtiment d'Activités ZI Atton, Zac de la Ferrière).

Ceux-ci sont arrêtés en dépenses et en recettes comme suit :



**Budget principal :**

\* Recettes de fonctionnement : 34 560 538,23 €

\* Recettes d'investissement : 9 558 268,95 €

Total : 44 118 807,18 €

\* Dépenses de fonctionnement : 34 560 538,23 €

\* Dépenses d'investissement : 9 558 268,95 €

Total : 44 118 807,18 €

**Budget Transports urbains :**

\* Recettes de fonctionnement : 2 419 666,10 €

\* Recettes d'investissement : 308 306,61 €

Total : 2 727 972,71 €

\* Dépenses de fonctionnement : 2 419 666,10 €

\* Dépenses d'investissement : 308 306,61 €

Total : 2 727 972,71 €

**Budget Bâtiment d'Activités ZI Atton :**

\* Recettes de fonctionnement : 324 557,68 €

\* Recettes d'investissement : 287 217,74 €

Total : 611 775,42 €

\* Dépenses de fonctionnement : 324 557,68 €

\* Dépenses d'investissement : 128 224,61 €

Total : 452 782,29 €

**Budget Zac de la Ferrière :**

\* Recettes de fonctionnement : 727 578,87 €

\* Recettes d'investissement : 664 893,87 €

Total : 1 392 472,74 €

\* Dépenses de fonctionnement : 727 578,87 €

\* Dépenses d'investissement : 599 112,37 €

Total : 1 326 691,24 €

La Commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve

- le budget Principal adopté par 60 voix pour et 1 abstention
- le budget Transports urbains adopté par 53 voix pour et 8 abstentions
- le budget Bâtiment d'Activités adopté par 60 voix pour et 1 abstention
- le budget Zac de la Ferrière adopté par 60 voix pour et 1 abstention

Et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

#### **\*Fonds de concours**

Il est rappelé à l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie « hors taxe ».

Considérant les délibérations des conseils municipaux transmises par les communes, celles-ci sollicitent le versement d'un fonds de concours pour les opérations suivantes (tableau ci-joint) :

La commission Finances du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le versement à chaque commune du fonds de concours pour le montant sollicité et indiqué sur le tableau ci-dessous :

Commune	Date DCM sollicitant le fonds de concours	Opération	Montant HT	Montant HT résiduel à charge commune (subv°déduites)	Montant fonds de concours sollicité	% FC sur participation de la commune
MAIDIÈRES	2-févr.-21	Travaux requalification usoirs	92 102,00	55 261,00	1 069,42	1,94%

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, précise que la participation de la Communauté de Communes devra être mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication des communes bénéficiaires et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Ajustement du montant des attributions de compensation 2021 pour les communes concernées par le service commun GES**

Par délibération n° 0518 en date du 23 décembre 2015, la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) a restitué la compétence scolaire aux communes de Bouxières sous Froidmont, Champey, Lesménils et Vittonville.

Ces dernières ont fait la proposition à la CCBPAM, qui l'a acceptée, de lui confier la gestion de la compétence scolaire dans le cadre d'un service commun identifié « Gestion des Equipements Scolaires » (GES) dont les modalités sont décrites dans une convention.

Ainsi, il est précisé que la participation des communes au service commun « GES » sera réglée par ces dernières sur un ajustement effectué chaque mois sur l'attribution de compensation comme suit :

- par une retenue effectuée sur le versement mensuel, par la CCBPAM, de l'attribution de compensation si celle-ci est positive,
- par une majoration du versement mensuel, par la commune, de l'attribution de compensation si celle-ci est négative.

A noter que les charges de fonctionnement et d'investissement engendrées par le service « GES » sont constatées au titre des dépenses et recettes inscrites au CA 2020 du budget principal (hors personnel).

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le montant des attributions de compensation, précise que la régularisation des attributions de compensation des communes de Bouxières sous Froidmont, Champey, Lesménils et Vittonville s'effectuera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 sur une période de 9 mois et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Subvention à l'association « MJC Carrefour des jeunes du Grand Valmon »**

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson a été sollicitée par l'association « MJC Carrefour des jeunes du Grand Valmon » pour le financement de ses activités annuelles.

Elle met notamment en place des cours de musique et de théâtre pour les habitants du Grand Valmon et organise par ailleurs des événements culturels.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 8 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue à l'association « MJC Carrefour des jeunes du Grand Valmon » une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Subvention à l'association « Radio Activités »**

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson soutient depuis de nombreuses années l'association « Radio activités ».

Elle s'appuie à de multiples et diverses occasions sur cette radio locale, véritable support de communication pour les collectivités et associations du territoire.

Vu l'avis favorable de commission Culture du 8 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue à l'association « Radio Activités » une subvention d'un montant de 16 000 € au titre de l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Subvention à l'association « La Mousson d'été »**

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson soutient depuis de nombreuses années la manifestation « La Mousson d'été », organisée par l'association du même nom.

La politique culturelle de notre collectivité, dédiée généralement à la population locale, se voit dotée à cette occasion, d'une organisation au rayonnement très large et prestigieux, reconnue sur l'ensemble du territoire national, voir européen.

Un programme très ambitieux, mettant en scène des écritures contemporaines variées, sera proposé à l'occasion de l'édition 2021.

Vu l'avis favorable de commission Culture du 8 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue à l'association « La Mousson d'été » une subvention d'un montant de 31 000 € au titre de l'exercice 2021, approuve le projet de convention régissant les conditions d'octroi de la subvention, précise que la participation financière interviendra à l'issue de la manifestation et seulement si celle-ci a eu lieu et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Subvention à l'association « Ecole de musique Charles Boquet »**

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson soutient depuis de nombreuses années l'école de musique « Charles Boquet » de Pont-à-Mousson.

Celle-ci joue un rôle important sur notre territoire, puisqu'elle permet à un grand nombre d'élèves de suivre des cours de musique et anime par ailleurs nos villes et villages à travers des offres de concerts ou d'animations dans nos écoles.

Afin de maintenir une tarification attractive, accessible au plus grand nombre, et assurer sa pérennité, elle sollicite le concours financier de notre collectivité avec laquelle elle souhaite renouveler la convention qui la lie à la Communauté de communes.

Vu l'avis favorable de commission Culture du 8 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue à l'association « Ecole de musique Charles Boquet » une subvention d'un montant de 65 000 € au titre de l'exercice 2021, approuve le projet de convention régissant les conditions d'octroi de la subvention et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Subvention à l'association « TRASH XYLO » pour l'organisation de l'édition 2021 du festival EAST SUMMER FEST**

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson a souhaité soutenir l'association « Trash Xylo », dans le cadre de son organisation estivale « le East Summer festival, prévu en juillet 2021 à Dieulouard.

Celle-ci joue un rôle croissant dans le paysage culturel de notre territoire et rayonne à présent sur l'ensemble de la Région Grand Est.

Vu l'avis favorable de commission Culture du 8 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue à l'association « Trash Xylo » une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'exercice 2021 et précise que la participation financière interviendra à l'issue de la manifestation et seulement si celle-ci a eu lieu.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Gratuité du Festival « L'Autre Programme »**

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson organise depuis sa création, un festival annuel intitulé « L'Autre Programme » qui s'adresse au public familial.

Ce festival, qui a pour vocation d'aller au-devant des publics de notre territoire, proposera en 2021, neuf rendez-vous dans différentes communes de la CCBPAM.

Afin de réunir les meilleures conditions permettant de garantir la santé du public mais également le maintien des séances, l'édition 2021 proposera des formes légères, en plein air, d'une durée plus limitée qu'à l'accoutumée et enfin, des dates en fin d'année, dans la perspective d'un contexte plus propice.

Vu l'avis favorable de commission Culture du 8 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire suspend la tarification décidée par délibération n°0251 du 18 décembre 2014 et d'instaurer la gratuité pour l'édition 2021 du festival l'Autre programme.

La tarification sera rétablie dès l'édition 2022 du festival.

Adopté à l'unanimité

### \*Subvention aux clubs sportifs au titre des actions sportives

Dans le cadre de la compétence « actions sportives », la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson apporte son soutien financier aux clubs remplissant l'une des conditions suivantes :

- les clubs dont l'essentiel des activités se déroulent dans un équipement sportif communautaire
- les clubs affiliés à une fédération sportive olympique agréée, délégataire du Ministère des Sports, remplissant l'ensemble des critères suivants :
  - issus d'une démarche de mutualisation :
    - entre clubs du territoire
    - pour l'utilisation des équipements sportifs sur plusieurs communes
  - engagés dans une démarche de professionnalisation de l'encadrement
  - participant au rayonnement du territoire par la pratique d'un sport collectif de compétition au niveau national
  - ayant une politique sportive tournée vers l'ensemble du territoire : présence sur plusieurs communes et implication auprès des acteurs du territoire (communes, clubs, centres aérés, scolaires, entreprises...)

Pour mémoire, la CCBPAM n'apporte son soutien qu'à un seul club par discipline.

Plusieurs associations, répondant à ces critères, ont déposé un dossier et sollicitent l'aide de la collectivité. Après analyse des dossiers, il est proposé d'attribuer une aide financière aux structures suivantes :

Associations sportives	Aides financières proposées
Bassin Mussipontain Handball	25 020 €
Club Subaquatique	3 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 320 €</b>

En contrepartie de l'aide accordée, les associations doivent afficher le partenariat avec la CCBPAM sur tous supports de type « presse » ou « publicitaires » en inscrivant la mention « Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson » ainsi que son logo.

La Commission Piscine-Sport du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue les aides financières aux associations sportives comme inscrites dans le tableau ci-dessus, approuve le projet de convention qui sera signée avec l'association « Bassin Mussipontain Handball » pour préciser les modalités et conditions de versement de cette aide financière et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

### \*Soutien aux associations sportives au titre de la communication

Au titre de la communication, la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson soutient les associations sportives qui évoluent dans des disciplines collectives, au plus haut niveau régional ou en championnat de France.

Après analyse des dossiers, il est proposé d'attribuer une aide financière aux structures suivantes :

<b>Associations sportives</b>	<b>Aides financières proposées</b>
AS Pagny Football	5 000 €
AS Pagny Handball	7 000 €
Bassin Mussipontain Handball	35 000 €
Rugby Club Pont-à-Mousson	5 000 €
Société Nautique d'Aviron	14 000 €
Volley Beach Ball	28 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 000 €</b>

En contrepartie de l'aide accordée, les associations doivent afficher le partenariat avec la CCBPAM sur tous supports de type « presse » ou « publicitaires » en inscrivant la mention « Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson » ainsi que son logo.

La Commission Piscine-Sport du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue les aides financières aux associations sportives comme inscrites dans le tableau ci-dessus, approuve les projets de conventions qui seront signées avec chacune des associations pour préciser les modalités et conditions de versement de cette aide financière et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

### \*Subvention 2021 au Tour cycliste de la Mirabelle

Dans le cadre de sa politique de communication, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) a décidé d'apporter en 2019 son soutien à la TEAM MACADAM'S COWBOYS pour l'organisation de 3 éditions du Tour de la Mirabelle, une épreuve cycliste professionnelle inscrite au calendrier de l'Union Cycliste Internationale en classe 2.2.

Cette manifestation fait partie des 3 plus importantes courses organisées sur la Région Grand Est, avec le Tour d'Alsace et le Circuit des Ardennes. Le Tour de la Mirabelle suscite chaque année un vif intérêt de la part du public et une bonne mobilisation des médias, contribuant ainsi à la réussite et à la notoriété de cette épreuve, tout en valorisant et en animant les territoires traversés.

La CCBPAM a donc décidé de faire de cet événement une opération de valorisation et d'animation de son territoire en accueillant cette manifestation sportive en 2019, 2020 et 2021.

Une convention de partenariat a été signée en 2019 pour une durée de trois ans. Elle précise les engagements réciproques et notamment :

- Pour la TEAM MACADAM'S COWBOYS : de traverser l'ensemble de nos 31 communes au terme des 3 éditions et d'y organiser chaque année une étape départ et/ou une étape d'arrivée
- Pour la CCBPAM : l'attribution chaque année d'une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

En outre, l'édition 2020 ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, il est proposé de prolonger d'une année le partenariat (jusqu'en 2022) et de formaliser cet accord par un avenant à la convention.

La Commission Piscine-Sport du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue une aide financière de 20 000 € à l'association TEAM MACADAM'S COWBOYS pour l'année 2021, approuve le projet d'avenant et autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Piscine - Modalités de fidélisation de la clientèle**

La Communauté de Communes a souhaité répondre aux attentes des pratiquants sportifs à la recherche d'une expérience personnalisée dans le but d'atteindre des résultats validés par des preuves de progrès. Pour cela, elle a fait l'acquisition d'une application mobile et d'un impédancemètre.

L'application PAMAQUAFORME, téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store ou Google Play, vise à renforcer l'attractivité de l'établissement dans son ensemble, à structurer et à renforcer la fidélisation et l'engagement sportif de la clientèle : informations générales sur l'établissement, fil d'actualités de la piscine, plans de suivi des entraînements, paramétrages d'objectifs, calendrier et réservation des cours, connexion aux réseaux sociaux pour partager leurs challenges, entraînements et résultats, analyse santé et preuves de progrès via l'impédancemètre, questions/réponses... L'impédancemètre permet d'assurer une lecture compréhensible de la composition corporelle et établir des programmes d'exercices physiques adaptés aux besoins et aux objectifs de chacun.

En outre, l'application offre la possibilité d'encourager l'assiduité de la clientèle et la promotion de l'établissement par la mise en place d'un programme de fidélité. Celui-ci repose sur des actions à réaliser donnant droit à des points permettant d'obtenir des récompenses.

Il est donc proposé d'adopter le programme de fidélité et le catalogue de récompenses ci-dessous :



<b>PROGRAMME DE FIDELITE</b>		
<b>Actions à réaliser</b>	<b>Points gagnés</b>	<b>Limite temporelle</b>
Fournir un avis sur l'application	1	Mensuelle
Enregistrer un entrainement	1	Hebdomadaire
Connecter un appareil	1	1 fois
Créer un objectif personnel	1	Mensuelle
Prime d'anniversaire	50	Annuelle
Installer l'application	5	Annuelle
Accomplir un défi	5	Mensuelle
Atteindre un objectif	5	Mensuelle
Inviter un ami	20	Bi-annuelle
Parrainer un membre	20	Annuelle
Partagé l'application sur Facebook	10	Annuelle

<b>CATALOGUE DES RECOMPENSES DE FIDELITE</b>	
<b>Cadeaux</b>	<b>Points nécessaires</b>
1 Entrée piscine à offrir	82
1 Entrée balnéo à offrir	142
1 Entrée Forme à offrir	244
1 Leçon de natation individuelle	276
1 Bilan Impédancemétrie	300
1 Abonnement mensuel Forme	444
Une gourde CCBPAM	100
Un porte-clef CCBPAM	100
Une serviette CCBPAM	200
Un T-Shirt CCBPAM	200
Un short CCBPAM	240
Un legging CCBPAM	240

La Commission Piscine-Sport du 15 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte le programme de fidélité et le catalogue de récompenses comme inscrits dans les tableaux ci-dessus et précise qu'il sera applicable à partir de la réouverture de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Office de tourisme – Tarifs Boutique**

L'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson dispose d'une boutique qui permet la mise en avant de produits emblématiques du territoire, à l'effigie de Pont-à-Mousson, d'ouvrages sur l'histoire et l'architecture du Bassin.

Eu égard à la mise en vente de nouveaux produits et pour la bonne tenue de la régie de recettes, il est nécessaire d'en arrêter les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les tarifs des nouveaux produits suivants :

<b>NOUVEAUX TARIFS COMPLEMENTAIRES</b>	
<b>Objets en papier mâché</b>	<b>Prix de vente</b>
Chat moyen Couleurs assorties	8 €
Boîte carrée coulissante	12 €
Œuf relief	10 €
<b>Objets « Le Souffle de Vie »</b>	<b>Prix de vente</b>
Presse-Papier : poussière d'étoile	35 €
Marguerite	15 €
Tortue	30 €
Grenouille	30 €
Baleine	30 €
Ange	25 €
Trèfle à 4 feuilles	20 €
Bulle d'air	15 €

Applique ces nouveaux tarifs à compter du 26 mars 2021, approuve la liste consolidée des tarifs de l'Office de tourisme et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\*Règlement de fonctionnement des crèches : modifications**

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, compétente pour la gestion des structures d'accueil collectif pour les jeunes enfants, gère en régie ou par délégation 6 centres multi-accueil et un relais assistants maternels.

Pour réglementer l'accès des familles à ce service et afin d'harmoniser progressivement le fonctionnement des différentes structures, il est nécessaire de s'appuyer sur des clauses communes dans le règlement des différents établissements.

Diverses modifications ont été apportées aux règlements de fonctionnement des structures « Les Chérubins » et « Françoise Dolto ».

Après avis favorable de la commission Petite enfance-Jeunesse du 22 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les modifications apportées aux règlements de fonctionnement du multi-accueil « les Chérubins » et du multi-accueil « Françoise Dolto ».

Adopté à l'unanimité

## **\*Bilan à mi-parcours du Plan Local de l'Habitat communautaire 2017 – 2023**

Par délibération n°0659 du 2 mars 2017, le Conseil communautaire de la CCBPAM a adopté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH), après l'avis favorable rendu par le bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en date du 15 septembre 2016.

Conformément à l'article L 302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, tout établissement public de coopération intercommunale doté d'un PLH, communique pour avis au représentant de l'Etat et au CRHH, un état de la réalisation du Programme Local de l'Habitat trois ans après son adoption.

De ce fait, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a élaboré, avec le concours du CAL-SOLIHA de Meurthe-et-Moselle, le bilan à mi-parcours du PLH sur les années 2017, 2018 et 2019.

Ce bilan se décompose en trois parties, pour chacune desquelles peuvent être tirés des enseignements :

- Un rappel du contenu du PLH en cours de validité et des éléments qui ont motivé le choix des orientations et actions ainsi que les objectifs quantitatifs de production en logements, répartis selon les différentes polarités du SCOT. Il est à noter que les besoins quantitatifs se sont exprimés à un niveau inférieur aux prévisions.
- Une partie consacrée à l'actualisation des données du territoire, pour apprécier les évolutions depuis le diagnostic initial du PLH. Il est ainsi apparu que les besoins qualitatifs identifiés à l'origine du PLH, émanant à la fois de la structure sociodémographique de la CCBPAM et des caractéristiques de son parc immobilier sont toujours d'actualité.
- Une dernière partie qui est revenue plus en détail sur le programme du PLH ainsi que sur les politiques et actions publiques engagées localement. Toutes les actions n'ont pas pu être mises en œuvre ces dernières années mais celles qui ont été lancées ont permis ou vont permettre de conforter le parc locatif social, d'apporter une offre nouvelle, qui accorde plus de place aux typologies de tailles moyennes ou petites et prend en compte le phénomène du vieillissement de la population, de pérenniser les réponses apportées pour l'accueil des gens du voyage et d'améliorer l'attractivité du parc privé existant et des centralités.

Outre la présentation de la politique de la Communauté de Communes au CRHH, ce bilan servira également de support de réflexion pour la poursuite du PLH sur la seconde période jusqu'en mars 2023.

La commission Habitat du 18 mars 2021 ayant émis un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat communautaire 2017 – 2023 et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à le transmettre au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Adopté à l'unanimité

# Arrêts règlementaires

---

\*arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable a la déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le linéaire de l'Esch et de ses affluents.

\*arrêté de refus de pouvoir de police spécial

\*\*\*\*\*